

COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE SEANCE PLENIERE DU 6 FEVRIER 2025



Ordre du jour de la réunion :

- Propos introductifs ;
- Présentation des résultats du questionnaire adressé aux membres du CRB et suites données ;
- Planification écologique : point d'avancement ;
- Présentation du GREBE Bourgogne-Franche-Comté - Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique et la biodiversité ;
- Observatoire Régional de la Biodiversité : point sur les indicateurs développés et perspectives ;
- Bilan du Fonds Vert Biodiversité et des financements Région en faveur de la biodiversité ;
- Retour sur participation commission « milieu naturel » des comités de bassin et questions diverses.

Propos introductifs de Mme Stéphanie Modde, Vice-présidente du Conseil régional en charge de la transition

S. Modde accueille les membres au sein de l'hémicycle de la Région et excuse l'absence de la Présidente.

La présence de 80 personnes démontre que le CRB intéresse les acteurs de la biodiversité, mais aussi le monde économique et tous les acteurs du territoire. Elle rappelle l'ordre du jour qui s'appuie notamment sur l'enquête auprès des membres du CRB faite en 2024.

L'effondrement de la biodiversité se poursuit (comme le démontre l'IPBES mais aussi l'observatoire régional) aggravé par le changement climatique qui se voit dans les catastrophes naturelles qui se multiplient. Elle rappelle l'urgence à agir.

Les attaques injustes contre les agences publiques ne sont pas acceptables, la Région est solidaire de l'OFB qui doit poursuivre ses missions.

Le Conseil régional a pris à bras le corps les sujets de la biodiversité, malgré un contexte budgétaire difficile : ainsi le budget de la transition écologique ne sera pas affecté. Dans ce contexte morose, il y a donc aussi de bonnes nouvelles et au-delà d'un budget régional sanctuarisé, on peut noter que les cigognes blanches sont de retour dans la région, que l'ARB est impliquée dans l'accompagnement des éleveurs vis-à-vis des grands prédateurs, avec un dispositif expérimental en cours de déploiement dans d'autres départements de la région. Quant aux travaux de la convention citoyenne faisant la part belle à la préservation de la biodiversité, ils seront présentés lors d'une prochaine séance plénière.

Au nom de la Région, elle salue l'implication des services de la Région et de l'Etat dans la planification écologique ; la feuille de route sera également présentée prochainement en Assemblée plénière. Elle inclut des actions particulières comme l'extension indispensable des aires protégées, et la Région prendra ses responsabilités (RNR et extension N2000 notamment) pour permettre une extension significative en application de la SNAP (Stratégie nationale des aires protégées).

Propos introductifs de Mr le Préfet de région

M. le Préfet salue les forces vives rassemblées ici et remercie l'accueil de la Région. C'est une première présence au sein de cette instance pour lui, et il accorde une importance au fait qu'elle porte sur la biodiversité. Il est très attentif aux questions de biodiversité, le territoire de BFC présentant des défis singuliers qui nous engagent en responsabilité.

Il est sensible aux propos de la Vice-Présidente relatifs aux agents de l'OFB qui font l'objet de menaces incompréhensibles et inadmissibles. Il réunit cet après-midi les agents de l'OFB pour leur apporter son soutien et voir la feuille de route nécessaire pour la restauration d'une situation normale. Il ne peut pas y avoir de sauvegarde de la biodiversité sans contrôle (les équipes des préfets de département feront de même à leur niveau).

Il remercie les participants présents et souligne le travail de qualité entre les services de la Région et de l'Etat : coopération étroite sur beaucoup de sujets, illustré sur la biodiversité. Il vient d'avoir une séance de travail avec Madame la Présidente de Région sur la planification écologique avec un volet important sur la sauvegarde de la biodiversité, avec des fiches dédiées.

Le territoire de BFC a une place particulière de par sa richesse : différents biotopes, climats, paysages, écosystèmes qui restent fragiles voire plus exposés que d'autres régions (c'est par exemple une des

premières régions forestières, forêts qui constituent un marqueur du dérèglement climatique traduit par un dépérissement). 12,5% du territoire est en ZNIEFF contre moins de 10% au niveau national. C'est la 2^e région française en nombre de captages d'eau pollués : la préservation de la ressource en eau et de sa qualité sera une priorité de ses actions. Elle est concernée par 3 bassins, ce qui est une richesse mais aussi une fragilité : il y a nécessité de revoir la gouvernance en matière d'eau pour pouvoir préserver l'eau potable pour les années à venir.

Sur les 7 500 espèces recensées, 1 637 sont menacées : il y a travail considérable à conduire pour préserver et restaurer ces biotopes et espèces. Le territoire de BFC a une responsabilité sur certaines espèces emblématiques, avec notamment 4 PNA coordonnés par la DREAL : le lynx (le préfet BFC est préfet coordonnateur national), le saxifrage œil de bouc, les chiroptères, le grand tétras.

Depuis 2020, la Stratégie régionale biodiversité (SRB) est engagée avec des moyens humains et financiers importants mis en œuvre. 100 M€ sont déjà engagés conjointement. L'Etat a plus que doublé son financement sur la biodiversité grâce au fonds vert, avec 6,4 M€ qui s'ajoutent aux autres crédits plus classiques. Ce sont des moyens qui s'additionnent pour conduire tous les programmes nécessaires.

2024 a été une année clef de la planification écologique : un travail de fond a permis de réfléchir aux fiches actions, adaptées aux enjeux locaux du territoire, l'action devant être conduite au plus près du terrain. 2025 sera la mise en œuvre de cette feuille de route. Une nouvelle feuille de route sur l'adaptation au changement climatique sera annoncée prochaine par la ministre.

Trois projets de créations de aires protégées en cours pour protéger les chauves-souris, ainsi qu'une extension de réserve naturelle nationale en Haute-Saône.

La feuille de route de l'Etat pour territorialiser la stratégie nationale pour la biodiversité contribuera à la mise en œuvre de la SRB.

Il rappelle l'enjeu de provoquer de façon plus régulière ce type d'échanges sur ces sujets majeurs.

1. Présentation des résultats du questionnaire auprès des membres du CRB

Il a été adressé il y a un an dans le cadre du renouvellement du mandat du CRB, et portait sur le niveau d'appropriation ou les attentes de ses membres. L'ordre du jour de cette séance a ainsi été construit en fonction des attentes exprimées.



Il y a eu 83 répondants, les résultats reflétant l'équilibre entre les collègues. Il en ressort une bonne connaissance par les membres renouvelés, mais un besoin de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du CRB. Il est fait le constat d'échanges de qualité et de partage en transparence. Il est exprimé un besoin de mieux connaître l'état de la biodiversité et les actions conduites. Une réunion par an est un minima, les membres étant ouverts à d'autres séances, potentiellement délocalisées. La majorité est prête à s'impliquer dans des groupes de travail dédiés.

Il est exprimé le besoin d'une plateforme d'échange, pour pouvoir recevoir les productions des différents travaux des membres ou des groupes, de l'ARB, etc. Il a ainsi été mis en place un espace numérique de travail (Resana), ainsi que la proposition d'abonnement à la newsletter de l'ARB.

La prochaine réunion est envisagée sur la RNR du Val Suzon. Les sujets à aborder seront listés pour les prochaines séances.

Pas de question de l'assemblée.

2. Point d'avancement de la planification écologique

Une équipe projet Etat-Région a été constituée pour mettre en place cette planification écologique dont les principes sont : agir, mobiliser les acteurs, et accélérer les actions.

Elle est organisée autour de 3 piliers avec des objectifs très ambitieux : réduction des GES ; réduction de la pression sur la biodiversité ; adaptation au changement climatique. Les actions doivent s'intégrer dans les leviers de l'action publique, dans le quotidien de chacun. Ils sont déclinés via 6 axes « mieux ... » qui ont été modélisés au niveau national, avec des objectifs spécifiques sur chacun des piliers.



La démarche en BFC pour l'adapter au contexte régional a été organisée via 4 grandes étapes : une COP de lancement ; un diagnostic qui a largement mobilisé les collectivités territoriales qui ont fait ressortir plusieurs items prioritaires ; une phase de débats permettant de mobiliser les différents types d'acteurs qui ont été réunis par thématiques afin de proposer des pistes d'action opérationnelles ; une feuille de route comportant des actions régionales structurantes, massifiantes, coopératives, faisables dès 2025 (toutes les actions proposées ne seront pas retenues).

Zoom sur la biodiversité : il s'agit d'une préoccupation transversale qui concerne de nombreuses thématiques : mieux se loger (friches...), mieux préserver (l'eau, les paysages, le renouvellement forestier, les sols forestiers, les solutions fondées sur la nature, la sobriété en eau, les paiements pour services environnementaux, les captages prioritaires...), mieux se nourrir (pérennité des haies...).

Prochaines étapes : le lancement concret des actions régionales et leurs déclinaisons territoriales, l'approfondissent de certains sujets (l'adaptation au changement climatique, l'adéquation compétences-emploi-formation, la jeunesse, la santé).

S. Modde précise que la feuille de route sera présentée en plénière de la Région en mars 2025. M. le Préfet informe qu'en avril, une réunion de restitution des 44 fiches action est envisagée, avec les chefs de file identifiés. L'action doit être déclinée au plus près du terrain. Il propose que des COP départementales soient organisées.

Echanges

Alexandre Richard, Président de la fédération de pêche de Haute-Saône et de la fédération régionale de pêche BFC : il salue l'enjeu retenu sur la préservation qualité de l'eau. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier les poissons (dans la liste des espèces citées) qui sont les premiers indicateurs de la qualité ou de la dégradation des cours d'eau.

Jacques Cardis, membre du CESER : concernant les paiements pour service environnemental, il ne faut pas oublier les entreprises qui peuvent être impliquées, en plus des agriculteurs et des forestiers. Océane Lachaussée (DREAL) indique qu'il a été priorisé, pour 2025, les filières les plus mûres sur le sujet, sans pour autant oublier pour la suite les autres acteurs économiques.

Karine Michéa, directrice adjointe de Réserves naturelles de France, se félicite que les RNN fassent partie des outils ciblés dans le cadre de la SNAP. Elle avait souligné, lors de la présentation du plan d'action territorial (PAT) au CRB, le peu d'ambition sur la création des RNN et l'effort porté sur les APPB (qui n'ont pas de plan de gestion) : comment le PAT s'articule avec la planification écologique ?

Thierry Delorme (DREAL adjoint) indique que le bilan du 1° PAT est en cours et qu'une 2° vague de projets de protection va commencer. Ces éléments seront présentés au CRB lors de prochaines sessions.

3. Présentation du GREBE

S. Modde introduit en rappelant que la Région BFC a mis en place ce groupe d'experts qui travaille sur le climat mais aussi sur la biodiversité : l'enjeu est d'approfondir la connaissance pour comprendre les phénomènes en cours, et qu'il puisse appuyer / éclairer la décision publique.

Vincent Godreau rappelle les étapes historiques de ce groupe, à partir de la déclaration d'urgence climatique en 2021 en la mise en place d'un GIEC régional devenu GREBE. Ses objectifs sont d'éclairer la décision publique, comprendre les phénomènes environnementaux en cours, affirmer la place de la recherche dans les débats, se projeter, partager et diffuser les connaissances. Il rassemble 17 scientifiques de différentes disciplines (écologie, milieux aquatiques, sciences humaines, santé, climatologie, géographes, sciences des sols et des forêts...), sous la présidence de Bruno David. Il organise 4 à 6 réunions par an avec des inter-sessions régulières, sachant que sa feuille de route est évolutive en fonction des demandes.



La feuille de route 2025 porte notamment sur la cartographie des risques (sanitaires, climatique, environnementaux) à partir des données existantes. Ils ont réalisé une sensibilisation auprès des lycéens (à élargir aux lycées agricoles). Un travail en inter-GREC avec les régions voisines, et la Rhénanie-Palatinat existe également.

S. Modde remercie les scientifiques pour le temps qu'ils y consacrent, et salue la diversité des sciences mobilisées. M. le Préfet remercie également le travail réalisé et les félicite : ce sont nos sentinelles et nos éclaireurs. L'Etat est aussi intéressé par leur travail.

Pas de question de l'assemblée.

4. Observatoire régional de la biodiversité et indicateurs développés



Quentin Doyennel, chargé de mission à l'ARB, présente l'observatoire qui est un outil collaboratif de valorisation de la connaissance, impliquant de nombreux partenaires (groupes de travail thématiques qui produisent des indicateurs de la biodiversité). La cible de ces données sont les citoyens, les décideurs, les experts, etc. L'observatoire porte 3 missions principales : mesurer, vulgariser, et aider à la décision. Il est aujourd'hui piloté par l'ARB, après fusion des 2 observatoires des précédentes régions. Il bénéficie d'une gouvernance interne et externe.

Un indicateur est ce qui permet de rendre compréhensible / accessible une information qui peut être complexe ; il est accompagné d'éléments de contexte avec un rapport au temps (période) et une cartographie (localisation), avec une transparence sur la méthodologie et des sources. Ils peuvent répondre aux questions sur les pressions, sur l'état de la biodiversité, sur les conséquences (impact) et sur les solutions que l'on apporte, sur les forces motrices (contexte sociétaux ou environnementaux).

Ces données sont maintenant intégrées à la plateforme SIGOGNE et la nouvelle feuille de route « connaissance » (2023-2026) est commune.

Ces indicateurs sont désormais rattachés aux axes de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB). A chaque grande orientation sont attachées des orientations avec des indicateurs à définir pour y répondre, en partant des indicateurs existants.

La vulgarisation de données passe par les articles et chiffres clés en ligne, permettant une évolution fonctionnelle, complémentaire de différentes publications (Naturoscope, articles presse, réseaux sociaux...). Des réflexions sont en cours pour des déclinaisons territoriales, et le site internet est en cours de refonte.

Echanges

Vincent Liebard, délégué régional de l'IGN, rappelle que l'IGN gère plusieurs observatoires (dont celui sur la forêt) : il ne faudrait pas que ces différents observatoires restent en silo, il est ainsi important de créer des transversalités pour avoir une cohérence des données, en lien avec la planification territoriale. S. Modde confirme ce besoin, et M. le Préfet demande à la DREAL de voir comment mettre en place ces passerelles.

Karine Michéa, directrice adjointe de Réserves naturelles de France, demande que la SRB et son tableau de bord soit partagé en CRB.

S. Woynaroski, Président de l'ARB, indique que le bilan à mi-parcours de la SRB va être fait et sera présenté. Il signale l'enjeu de la fiabilité des indicateurs.

5. Financements de la biodiversité

Hadrien Mauriac (DREAL/SBEP) rappelle l'existence d'un comité des financeurs associant l'Etat, les Agences de l'eau et la Région permettant de coordonner et articuler les dispositifs financiers.

Il présente le bilan de l'utilisation du fonds vert en 2024 (sachant que les arbitrages 2025 ne sont pas connus à ce jour).

En 2024, le Fonds vert a été réparti en 3 mesures dont celle relative aux atlas de biodiversité communale (ABC) géré au niveau national par l'OFB et donc non présentée ici. L'année 2024 a bénéficié en fin d'année d'une rallonge budgétaire exceptionnelle qui a permis de terminer l'année avec une enveloppe supérieure à celle de 2023. La mesure la plus mobilisée concerne celle sur le renforcement des aires protégées. Quelques actions sont sous-mobilisées comme la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) et la restauration des milieux naturels. Il reste ainsi 1 M€ non utilisé sur ces items, qui sera disponible et ajouté à l'enveloppe 2025.

Il présente les montants par sous-mesures et les maîtres d'ouvrages qui ont pu en bénéficier, dont les associations qui sont majoritaires. Il fait un focus sur un projet particulier : le financement de l'unité de conservation du Conservatoire botanique national, avec impact considérable pour la conservation de la flore régionale.

Jean-Noël Thomas (Région) présente les lignes budgétaires portées par la Région. Sur 2024 : 3,4 M€ en investissement et 5,5 M€ en fonctionnement ont été mobilisés, sur les différents sujets (Trame verte et bleue TVB, protection biodiversité, Natura 2000, milieux aquatiques) réparties selon 4 grands items :

- Connaissance (acquisition et valorisation), qui est préalable à toute action : soutien des associations, des collectivités. Il cite quelques exemples subventionnés.
- Protection et préservation des espaces et espèces : RNR, Natura 2000, sites des conservatoires d'espaces naturels, vergers et bocage, biodiversité urbaine, pollinisateurs sauvages, médiation grands prédateurs, TVB
- Sensibilisation et éducation : communication des partenaires du territoire, classes environnement,
- Actions transversales : dispositifs « engagés pour la nature », territoires et entreprises, soutien à l'ARB.

Echanges

Michel Carteron, Président de BFC Nature, remarque que son association n'est pas citée dans les exemples. S. Woynaroski le rassure sur le fait que son association n'est pas oubliée.

Christiane Lonchamp, administratrice au CROS, demande quels moyens existent pour lutter contre les EEE. S. Woynaroski, indique qu'il existe plusieurs plans spécifiques qui sont déployés et qui sont cités dans la SRB. Hadrien Mauriac rappelle qu'il existe une sous-mesure dédiée dans le fonds vert : toute action concrète de lutte est éligible (action « coup de poing »). Par ailleurs, une stratégie régionale sur les EEE est en cours d'élaboration pour orienter les actions et les financements pour plus d'efficacité. Isabelle Rougieux (Région) indique qu'il existe aussi des financements Natura 2000 sur ce thème.

David Arnaud, délégation régionale académique à la jeunesse et aux sports, demande s'il existe un programme coordonné de soutien à l'éducation scolaire. S. Woynaroski indique que la Région est engagée sur ce sujet et qu'une refonte de sa politique d'éducation à l'environnement et au développement durable est en cours avec une feuille de Route qui sera présentée prochainement, afin de mieux impulser les actions avec des structures relais. L'ARB vient d'embaucher un chargé de mission sur l'ingénierie de compétences pour former des agents et élus des collectivités, qui sont également des cibles en matière de sensibilisation à l'environnement.

6. Retour sur la participation des représentants du CRB à la commission « milieux naturels » des comités de bassin

Patrice Notteghem, représentant du CRB à la commission « milieux naturels » du comité de bassin Rhône Méditerranée, fait un retour de sa participation. Il a participé à 2 sessions de la commission du comité de bassin. Une session portait sur les poissons migrateurs, sur les projets de substitution pour l'agriculture, sur la labellisation nationale des projets de solution fondées sur la nature (SFN). A ce titre, un seul projet a été retenu en BFC (lac de Chambly). Cela permet de faire un focus sur des actions. Au titre du nouvel appel à projet 2025, il a été proposé le projet de restauration de la Clauge apicale forestière (forêt de Chaux) pour réhydrater les versant d'un cours d'eau qui avait été incisé.

Echanges

Alexandre Richard, qui est également président du groupe « poissons migrateurs Rhône Méditerranée », rappelle qu'il n'y a plus de migrateurs au nord de Lyon. Cependant la prochaine AG du groupe sera organisée à Mâcon, avec idée de lancer une étude sur l'anguille qui serait encore présente. Sur bassin de la Lanterne (Haute-Saône), il va faire un travail équivalent que sur la Clauge, avec la recréation de zones humides.

Roland Essayan, membre des Amis de la terre 21, est co-auteur de l'atlas des papillons. Il s'inquiète du double langage de l'Etat : entre un soutien à l'OFB et un projet de loi défavorable aux haies. Il travaille sur le projet de liste rouge des papillons de BFC : la moitié des espèces seront en liste rouge. Il alerte également sur le projet de villas en bord de Suzon sur un dernier espaces naturels de la commune de Dijon : comment convaincre les politiques d'abandonner les projets de béton ? S. Woynaroski entend les constats qu'il fait sur les papillons. La ville de Dijon n'est pas présente pour lui apporter des réponses sur le projet en bord de Suzon. Il rappelle que le CRB est un espace de dialogue qui permet de s'exprimer, dont acte sur les questions nationales, mais pour Dijon, il faut poser la question aux élus de Dijon. Il rappelle cependant que tous les élus ne sont pas « hors sol », ils doivent certes faire des choix qui sont validés devant les urnes à un moment donné. La Présidente de Région a fait des choix forts pour la biodiversité dans son projet budgétaire, par exemple avec son soutien à l'ARB et le travail qu'elle fait avec tous les acteurs de la biodiversité.

Thierry Delorme, DREAL adjoint, conclut en remerciant la présence des participants et pour la qualité des échanges. La biodiversité est des 3 piliers de la planification écologique qui seront portés et territorialisés en 2025. Ce sera une année avec des rendez-vous importants : feuille de route de la stratégie nationale de la biodiversité, feuille de route de la SNAP, avec l'ambition de revenir plus fréquemment vers le CRB.

La réunion est clôturée à 17h00.

